

SESSION 2023

ÉPREUVE À OPTION

ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

DURÉE : 6 heures

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucune feuille de calque n'est fournie.

L'utilisation de papier calque est strictement interdite.

Pièce jointe : fond de carte France métropolitaine et DROM

Vous devez choisir **UN** sujet, en indiquant clairement votre choix, entre :

Sujet 1 : Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents.

Sujet 2 : Composition de géographie.

Les deux exercices du Sujet 1 doivent être effectués sur des copies différentes. Ne commencez pas un exercice sur la dernière page de l'autre exercice.

Chaque exercice doit avoir sa propre numérotation de pages.

Pour traiter le Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents (Sujet 1) : le candidat pourra éventuellement proposer une production graphique de son choix. Le fond de carte est fourni à titre indicatif ; son utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.

Pour traiter la Composition de géographie (Sujet 2) :

- *vous vous appuyerez sur des exemples précis et veillerez à proposer une réflexion à plusieurs échelles spatiales. Par ailleurs, le devoir devra comporter au moins une production graphique de votre choix. Le fond de carte est fourni à titre indicatif ; son utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.*
- *vous pouvez également vous appuyer sur les documents de la question de géographie du Sujet 1 si vous le souhaitez.*

SUJET 1

Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents

1.a. Commentaire de document historique

828. Une assemblée se tint à Aix au mois de février ; on y traita de nombreuses affaires, mais tout particulièrement de ce qui s'était produit dans la marche d'Hispanie, et les légats qui commandaient l'armée furent jugés coupables et punis, comme ils le méritaient, par la privation de leurs honneurs. De la même manière, le duc de Frioul Baldric, dont l'inaction avait permis à l'armée des Bulgares de dévaster en toute impunité les terres limitrophes de Pannonie supérieure, fut privé des honneurs qu'il avait, et la marche qu'il tenait seul fut divisée entre quatre comtes. Halitgaire, évêque de Cambrai, et Ansfrid, abbé du monastère de Nonantola, furent envoyés à Constantinople et reçus honorablement par l'empereur Michel, ainsi qu'ils le racontèrent à leur retour.

Au mois de juin, l'empereur se rendit au domaine d'Ingelheim et y tint un plaid de quelques jours, au cours duquel on prit la décision d'envoyer ses fils Lothaire et Pépin avec l'armée vers la marche d'Hispanie et on régla le déroulement de cette expédition ; puis il renvoya, après avoir donné audience à leur légation, les envoyés du pontife romain, le primicier Quirinus et le nomenclateur Théophylacte, qui étaient venus le trouver en ce lieu et partit pour le domaine de Francfort. Après y avoir séjourné un certain temps, il vint à Worms et de là, gagna Thionville ; c'est de là qu'il envoya son fils Lothaire vers la marche d'Hispanie avec de nombreuses troupes franques. Quand ce dernier fut arrivé à Lyon, il s'y arrêta pour attendre un message capable de confirmer l'avancée des Sarrasins ; durant cette attente, il s'entretient avec son frère Pépin et, ayant compris que les Sarrasins redoutaient de venir vers la marche ou ne voulaient pas le faire, il retourne auprès de son père à Aix pendant que son frère rentre en Aquitaine. [...]

829. Une fois l'hiver passé, au temps du saint jeûne de carême, peu de jours avant la sainte Pâque, un tremblement de terre se produisit de nuit à Aix et il se leva un vent si violent qu'il arracha une grande partie des toits, non seulement des plus humbles demeures, mais aussi de la basilique-même de la sainte mère de Dieu, qu'on appelle la chapelle, bien qu'elle fût recouverte de lames de plomb.

L'empereur, que diverses occupations avaient retenu à Aix jusqu'aux calendes de juillet, décida enfin de partir au mois d'août avec sa suite pour tenir l'assemblée générale à Worms. Mais avant qu'il ne prît la route, il reçut la nouvelle que les Normands voulaient envahir la partie de

la Saxe au-delà de l'Elbe et que, dans ce dessein, leur armée s'approchait de nos frontières. Ébranlé par cette nouvelle, il envoya des émissaires dans toutes les parties de la Francie, donnant l'ordre qu'en toute hâte la totalité de son peuple se rendît en Saxe à sa suite ; et il indiqua en même temps qu'il comptait franchir le Rhin à Neuss, vers le milieu du mois de juillet.

Cependant, lorsqu'il eut appris que la rumeur qui courait sur les Normands était sans fondement, il se rendit à Worms, selon sa décision initiale, au milieu du mois d'août ; il tint là une assemblée générale, reçut, selon la coutume, les dons qui lui étaient offerts chaque année, donna audience et congé à de très nombreuses légations qui étaient venues le trouver tant de Rome et de Bénévent que d'autres terres lointaines. Une fois l'assemblée terminée, il envoya en Italie son fils Lothaire et établit comme chambrier de son palais Bernard, comte de Barcelone, qui jusqu'alors commandait la marche d'Hispanie. Après que d'autres affaires qui apparaissaient comme de la compétence de ce plaid eurent été mises en ordre et menées à bien comme il convenait, et que le peuple eut été renvoyé chez lui, l'empereur se rendit au domaine de Francfort pour la chasse d'automne. Lorsqu'elle fut achevée, il retourna passer l'hiver à Aix et y célébra la messe de la Saint-Martin, la fête du bienheureux apôtre André et le très saint jour de la Nativité du Seigneur, dans l'allégresse et les transports de joie.

Annales du royaume des Francs, édition Friedrich KURZE, traduction française Michel SOT, Christiane VEYRARD-COSME *et al.* modifiée, vol. 2, Paris, 2022 (*Les classiques de l'histoire au Moyen Âge*, 58), p. 225, 227, 229 et 231.

1.b. Question de géographie

La protection de l'environnement en France (DROM compris) : entre consensus et tensions.
Sur la base des documents à commenter et de vos connaissances, vous expliquerez les mesures et objectifs de protection de l'environnement en France (DROM compris) en montrant qu'ils résultent à la fois de consensus mais aussi de tensions entre les différents acteurs concernés.

Liste des documents

- Document 1 - Carte des espaces naturels protégés en France en 2018 (DROM compris)
Source : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/IMG/png/espacesnat5a.png>
- Document 2 - Carte des PN (Parcs nationaux) et PNR (Parcs naturels régionaux) en France (DROM compris) en 2020
Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/parcs-nationaux-et-parcs-naturels-regionaux-pnr>

- Document 3 - Conflits autour de la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées françaises

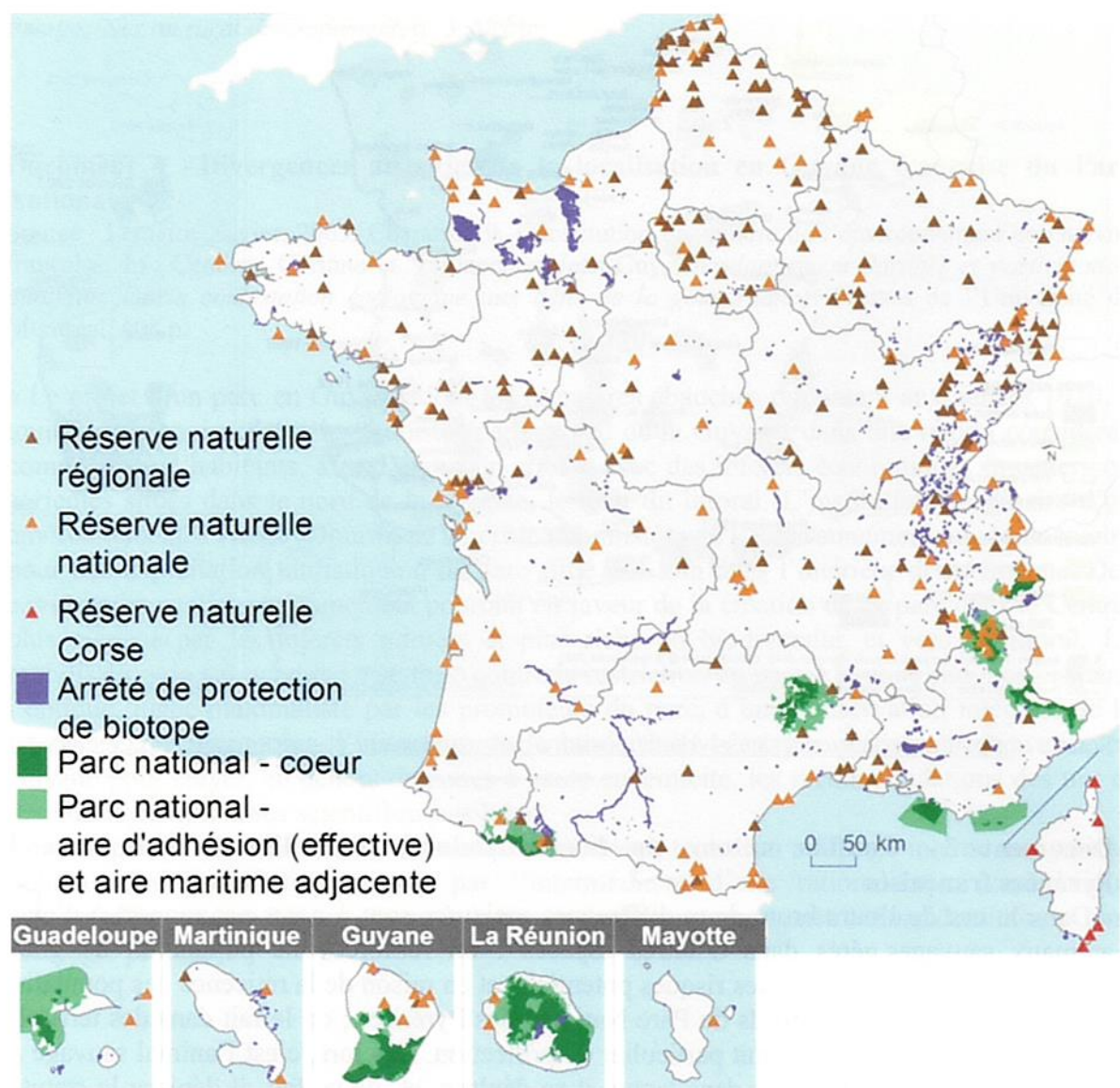
Source : Terrieux Agnès, Gambino Mélanie et Guibert Martine, 2019, « Réimplanter les ours dans les Pyrénées françaises : faire territoire pour les animaux et les hommes ? », p. 445-464. In : Cejudo G. Eugenio y Navarro V. Francisco, (ed.), *Despoblación y transformaciones sociodemográficas de los territorios rurales: los casos de España, Italia y Francia*, Ed. Università del Salento (Italie), Collection *Perspectives on rural development*, n° 3, 487 p.

- Document 4 - Divergences au sujet de la localisation en Guyane française du Parc National

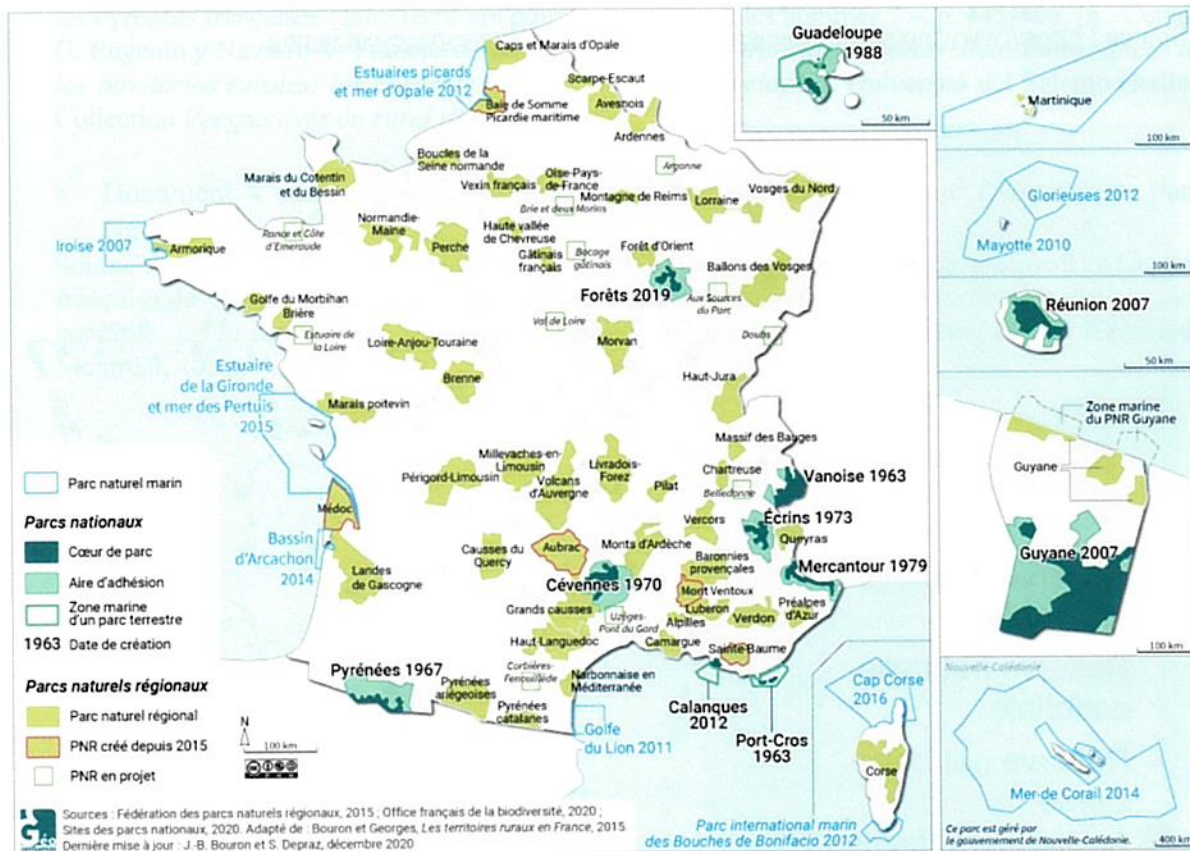
Source : Lemaire Xavier, 2003, Chapitre 19. L'institution imaginaire de l'environnement en Guyane française. In : Cendron Corinne et Vaillancourt Jean-Guy, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologique aux défis de la gouvernance*. Presses de l'Université de Montréal, 408 p.

Document 1 - Carte des espaces naturels protégés en France en 2018 (DROM compris)

Source : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/IMG/png/espacesnat5a.png>



Document 2 - Carte des PN (Parcs nationaux) et PNR (Parcs naturels régionaux) en France (DROM compris) en 2020



Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/parcs-nationaux-et-parcs-naturels-regionaux-pnr>

Document 3 - Conflits autour de la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées françaises

« Dans le cas de l'ours brun, deux différences majeures sont à noter par rapport à d'autres animaux sauvages gérés dans d'autres espaces : on renforce une population de grands prédateurs, ce qui comporte des risques potentiels, et en raison de la réticence des populations humaines installées aux abords du Parc National des Pyrénées ; on le fait dans des territoires qui ne connaissent pas de statut particulier de protection. Dès lors, c'est l'animal sauvage qui est protégé ainsi que l'espace dans lequel il se déplace, et, de ce fait, il déplace le statut de protection avec lui, rendant complexe l'usage de la montagne. (...) Or, les gestionnaires du problème ne justifient pas leurs actions d'une manière qui entre en écho avec les positions des populations locales. Mais, en plus, ils sont situés en-dehors du territoire concerné et ils le considèrent à un niveau d'échelle (celui des engagements internationaux) différent de celui (le Massif) où il doit être traité. (...) Leurs choix sont de ce fait contestés par les populations locales auxquels ils s'imposent. Cela peut contribuer à l'inefficacité de la politique de conservation des ours. (...) L'accompagnement fait défaut, notamment pour l'attribution des compensations financières aux éleveurs : elles conservent une image négative auprès d'une grande partie de la profession agricole et elles ne compensent en rien le traumatisme et la confrontation avec la mort des troupeaux. »

Note de lecture : L'échelle nationale de décision prend en compte les engagements internationaux de la France : l'ours brun est une espèce protégée dans le cadre des conventions de Washington (1973) et de Berne (1979), traduites en 1981 en un arrêté interministériel français et prolongées en 1992 par la

directive « Habitats » de l'Union européenne. L'espèce est classée « en danger critique » pour la France dans la liste rouge de l'UICN (2017).

Source : Terrieux Agnès, Gambino Mélanie et Guibert Martine, 2019, « Réimplanter les ours dans les Pyrénées françaises : faire territoire pour les animaux et les hommes ? », p. 445-464. In : Cejudo G. Eugenio y Navarro V. Francisco, (ed.), *Despoblación y transformaciones sociodemográficas de los territorios rurales: los casos de España, Italia y Francia*, Ed. Università del Salento (Italie), Collection *Perspectives on rural development*, n° 3, 487 p.

Document 4 - Divergences au sujet de la localisation en Guyane française du Parc National

Source : Lemaire Xavier, 2003, Chapitre 19. L'institution imaginaire de l'environnement en Guyane française. In : Cendron Corinne et Vaillancourt Jean-Guy, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologique aux défis de la gouvernance*. Presses de l'Université de Montréal, 408 p.

« Le projet d'un parc en Guyane, dont les premières ébauches remontent aux années 1970, a toujours été envisagé par les autorités dans le sud de la Guyane, dans une région considérée comme vide d'habitants, afin d'éviter un conflit avec des intérêts économiques forestiers ou agricoles situés dans le nord de la Guyane, le long du littoral. L'institution imaginaire d'un environnement « vierge » fournit de surcroît au ministère de l'Environnement un argumentaire pour une exploitation touristique d'un parc situé très loin dans l'intérieur de la Guyane. Des environnementalistes argumentent pourtant en faveur de la création de ce parc dans le Centre, plus menacé par les intérêts miniers et plus riche en biodiversité, et vers le littoral. La mobilisation de ces acteurs va se faire contre la restriction du parc à la zone sud, parfois dans l'optique, jugée maximaliste par les promoteurs du parc, d'une conservation intégrale de la Guyane (...). Néanmoins, l'inventaire de la biodiversité n'est pas suffisamment avancé en Guyane pour étayer, en dehors de zones à haute endémicité, les recommandations des uns et des autres sur des bases scientifiques solides.

Cette implantation dans le sud, qui résulte donc avant tout d'un arbitrage interne au système politico-administratif français, va par l'intermédiaire d'une rationalisation économique mobiliser les acteurs locaux contre le parc, en renforçant une construction identitaire et une idéologie propre. »

Sujet 2 : Composition de géographie pour les optionnaires d'histoire

Environnement et conflits en France (DROM compris).

Pour traiter ce sujet, vous vous appuyerez sur des exemples précis et veillerez à proposer une réflexion à plusieurs échelles spatiales. Le devoir pourra comporter une production graphique de votre choix. Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser le fond de carte joint.

